



## Les avocats français tentent de résister

Deux cabinets parisiens, Bredin Prat et Carbonnier Lamaze, viennent coup sur coup de changer de taille en intégrant d'autres structures. Ces deux opérations, rares dans le milieu, tranchent avec l'irrésistible marche en avant des Anglo-Saxons qui ne cessent de s'étendre et trustent désormais 80 % du droit des affaires français. Au cours des derniers mois, plusieurs grands noms parisiens sont passés sous leur coupe.

# La bataille des avocats pour rester français

### DROIT DES AFFAIRES

La pression des cabinets anglo-saxons se fait plus forte sur les structures françaises les plus faibles.

LES AVOCATS d'affaires anglo-saxons n'ont pas encore entièrement conquis la place française. L'une des Rolls de la profession, le cabinet Bredin Prat, vient d'intégrer les 20 personnes qui composaient l'équipe parisienne de son partenaire britannique Slaughter and May. « *Nous sommes assez fiers de cette opération, alors que le mouvement est en ce moment plutôt à la lente disparition des structures françaises* », se félicite Sébastien Prat.

Dans le même temps, un autre établissement parisien, certes moins connu, a décidé de se battre sur un autre terrain. Carbonnier Lamaze vient en effet de fusionner avec le cabinet Croizat & Huguenin à Lyon. De quarante personnes, cette petite structure va passer à 50 environ et réaliser l'année prochaine un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros. La comparaison est évidemment cruelle avec les mastodontes anglo-saxons, dont les activités en France se chiffrent chaque année en dizaines de millions d'euros.

Mais Edouard de Lamaze y croit : « *Il me semble que les cabinets français peuvent constituer une autre voie pour les entreprises françaises que la seule option des Anglo-Saxons* ». Pour cela, Carbonnier Lamaze, déjà installé à Bruxelles, compte s'attaquer aux « régions européennes ». Depuis Lyon, Croizat et Huguenin est déjà présent en Suisse et dans le sud de l'Europe. L'Allemagne figure désormais dans la ligne de mire du nouvel ensemble.

Cette logique de l'internationalisation est comprise depuis longtemps chez Gide Loyrette, un très grand cabinet parisien : plus du tiers de ses effectifs travaille à l'étranger et près de 40 % de son chiffre d'affaires sont réalisés hors de France.

### Pression des Américains

Evidemment, ceci ne change pas grand-chose au constat : 80 % du marché du droit des affaires français sont aujourd'hui entre les mains des Anglo-Saxons. Les dernières opérations en date ne laissent d'ailleurs guère planer de suspense sur l'avenir des professionnels français qui se laisseraient distancer. Rambaud Martel, l'un des cabinets d'avocats d'affaires les plus connus à Paris, vient littérale-

ment d'exploser et ses équipes se sont dispersées au profit des anglo-saxons Proskauer Rose, ReedSmith et Orrick. En septembre, c'est l'américain Dechert Price et Rhoads qui avait mis la main sur la filiale française de Coudert Frères. Et il n'y a pas si longtemps, c'est un autre nom connu du droit boursier français, le cabinet Borde, qui était absorbé par l'américain Paul Hastings.

Beaucoup aujourd'hui parient sur la poursuite de ce phénomène. Ne serait-ce que parce que les cabinets britanniques installés de longue date à Paris subissent à leur tour la pression des Américains, jusqu'alors un peu plus discrets en France qu'en Allemagne par exemple.

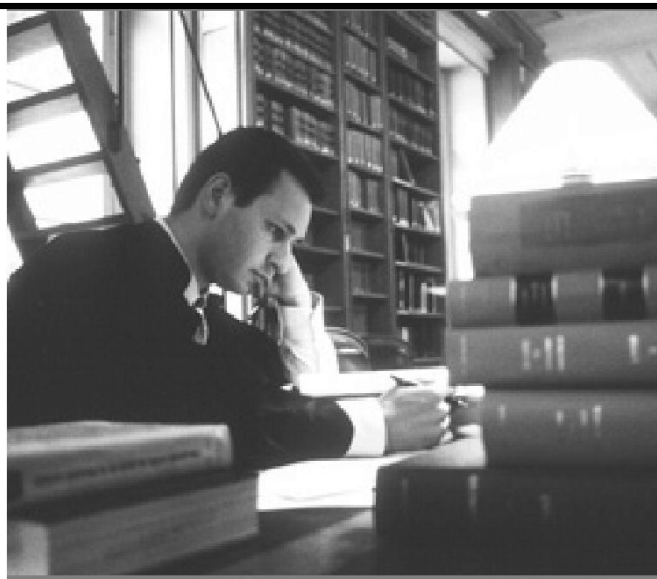
Cet appétit des Anglo-Saxons pour Paris n'est pas lié à une forte recrudescence des affaires. Les raisons sont beaucoup plus prosaïques. D'abord, les avocats y sont, semble-t-il, moins chers qu'ailleurs. Ensuite, il s'agit d'une bonne plate-forme pour participer aux opérations qui se multiplient en Europe de l'Est, où la carte de visite française passe mieux que d'autres. Surtout, explique Dominique Bompont, avocat chez Sullivan and Cromwell, une structure américaine présente en France depuis 1927, le passage sous pavillon an-

glo-saxon constitue une voie quasi unique pour les cabinets français qui ont été bâtis autour d'une seule personnalité, comme cela avait été le cas pour Martel ou Borde, stars des prétoires dans les années 80.

Reste un espoir : celui de voir les avocats qui viennent de fonder leur affaire, comme Brandford Griffith ou Viguié Schmidt, deve-

nir grands et concurrencer un jour le haut du panier de la profession où surnagent aujourd'hui les Bredin Prat et autres Darrois Villey. Dominique Bompont est de ce point de vue assez optimiste : « *Il faut de très longues années dans ce métier pour s'y installer durablement. Donc tout reste possible.* »

ANNE SALOMON



► Principaux cabinets d'avocats d'affaires sur le marché français (au 08/12/2005)

Rang	Montant en milliards d'euros	Nombre d'opérations	
1	<b>Clifford Chance (GB)</b>	<b>66,65</b>	<b>63</b>
2	<b>Linklaters (GB)</b>	<b>62,50</b>	<b>38</b>
3	<b>Allen &amp; Overy (GB)</b>	<b>31,69</b>	<b>29</b>
4	<b>Latham &amp; Watkins (E-U)</b>	<b>28,10</b>	<b>39</b>
5	<b>Gide Loyrette Novel (FR)</b>	<b>28,00</b>	<b>24</b>
6	<b>Freshfields Bruckhaus Deringer (GB)</b>	<b>27,99</b>	<b>35</b>
7	<b>Debevoise &amp; Plimpton (E-U)</b>	<b>26,06</b>	<b>5</b>
8	<b>Sullivan &amp; Cromwell (E-U)</b>	<b>25,74</b>	<b>7</b>
9	<b>Weil Gotshal &amp; Manges (E-U)</b>	<b>24,96</b>	<b>15</b>
10	<b>Willkie Farr &amp; Gallagher (E-U)</b>	<b>24,07</b>	<b>12</b>

Sources : Thomson Financial/Agelfi

MAINMISE. 80 % du marché du droit des affaires français sont aujourd'hui entre les mains des Anglo-Saxons. *Facelty/Sipa*